

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO.1
DE L'UNION DES CONSOMMATEURS**

1 Référence(s) : 1) HQD-1, document 1, p. 16

En terme d'intervention, le Distributeur planifie entreprendre au cours de la prochaine année les actions suivantes :

- *développer une banque de données intégrée au Service d'information clientèle (SIC) du Distributeur pour le programme Diagnostic résidentiel ;*

Demande(s) :

- 1.1** Veuillez indiquer les objectifs visés par le développement de la banque de données citée en référence et en justifier l'utilité relativement au programme *Diagnostic résidentiel* et du PGEÉ.

Réponse:

Voir la réponse du Distributeur aux questions 3.1 et 3.2 de la Régie, HQD-4, document 1.

2 Référence(s) : 1) HQD-1, document 1, p. 17

- *étudier la possibilité d'apporter des améliorations au rapport de recommandations ;*

Demande(s) :

- 2.1** Veuillez préciser de quel rapport de recommandations il s'agit.

Réponse:

Il s'agit du rapport de recommandations que le client reçoit après avoir rempli le questionnaire du diagnostic énergétique.

3 Référence(s) : 1) HQD-1, document 1, p. 27

4.1.3.2 Volet spécifique aux ménages à budget modeste

2) HQD-1, document 1, p. 28, tableau 4.9

Demande(s) :

- 3.1** Confirmez qu'aucune somme ne serait déboursée pour le programme en référence pour l'année 2006.

Réponse:

Voir la réponse du Distributeur à la question 6.1 de CETAF-AQLPA-SÉ, HQD-4, document 3.

- 3.2** Veuillez préciser la probabilité (en termes généraux) que ce programme soit en vigueur lors de la prochaine approbation du budget du PGEÉ.

Réponse:

Voir la réponse du Distributeur à la question 18.H de Option consommateurs, HQD-4, document 6.

- 3.3** Veuillez Indiquer également ce qui ne permettrait pas que ce programme soit du prochain PGEÉ.

Réponse:

Voir la réponse du Distributeur à la question 18.H de Option consommateurs, HQD-4, document 6.

- 4** **Référence(s)** : 1) HQD-1, document 1, p. 27

À cette fin, une phase de rodage auprès d'un échantillon de propriétaires à budget modeste d'unifamiliales, duplex et triplex est actuellement en cours de réalisation.

Un bilan préliminaire de la phase de rodage a été réalisé par l'Agence de l'efficacité énergétique en juin 2005.

Demande(s) :

- 4.1** La « phase de rodage » citée en référence se fait-elle exclusivement par l'AEÉ ? Sinon, veuillez indiquer la participation du Distributeur.

Réponse:

Oui, actuellement la phase de rodage est gérée par l'AEÉ. La participation du Distributeur se situe au niveau du financement de cette activité, après avoir défini conjointement avec l'AEÉ au début de la phase, les encadrements généraux de ce projet pilote.

- 4.2** Veuillez indiquer à quel moment la « phase de rodage » citée en référence se terminera ou pourrait se terminer.

Réponse:

Voir la réponse du Distributeur à la question 18.C de Option consommateurs, HQD-4, document 6.

- 5 Référence(s) :**
- 1) HQD-1, document 1, p.78, lignes 5-7
 - 2) HQD-1, document 1, p. 79, lignes 2-7
 - 3) HQD-1, document 1, p. 82, lignes 9-11
 - 4) HQD-1, document 1, p. 84, lignes 22-24
 - 5) HQD-1, document 1, p. 85, lignes 10-12

Demande(s) :

- 5.1** Les extraits cités en référence font toutes mentions de travaux ou d'activités devant être menés à l'automne 2005. Veuillez indiquer, pour chacun de ces travaux ou activités, si ces travaux ou activités ont effectivement été menés.

Réponse:

Le tableau ci-dessous présente l'état d'avancement pour les activités citées en référence.

Sujets	Activités	État d'avancement
<i>PISTE</i>	Finaliser les travaux visant à établir les principes directeurs de l'activité <i>PISTE</i> , les critères d'éligibilité ainsi que les critères de sélection des créneaux recherchés.	Les différents travaux sous jacents à la mise en place de l'activité <i>PISTE</i> sont réalisés tel que prévus à l'automne 2005. Le guide du demandeur, le formulaire de demande d'analyse de projet pilote ainsi que les autres documents d'information relatifs à <i>PISTE</i> seront disponibles sur le site Internet d'Hydro-Québec au début de 2006.

***Réponses à la demande de renseignements no.1
de l'Union des consommateurs***

Sujets	Activités	État d'avancement
<i>PISTE (suite)</i>	Procéder à un premier appel d'opportunités à l'automne 2005.	Le lancement public du premier appel d'opportunités, qui a pour thème la « Récupération des réfrigérateurs et congélateurs énergivores », effectué le 20 décembre 2005.
Consultation permanente	Mettre en place le processus de sélection des participants qui composeront chacune des quatre (4) tables. D'ici la fin octobre 2005, convoquer les participants à une première rencontre.	Le processus de sélection est complété. Les premières rencontres ont lieu les 2, 5, 12 et 16 décembre 2005.
Réglementation (sous la responsabilité de l'AEÉ avec la participation d'Hydro-Québec Distribution)	Informé, en 2005, l'industrie de la démarche et du calendrier de révision et obtenir des intervenants les principaux éléments à prendre en considération dans la démarche de révision.	Les travaux ont débuté en 2005 et se poursuivront en 2006.
	Effectuer une analyse des typologies des bâtiments et une étude technique et économique détaillée sur les mesures à mettre en place.	Tel que prévu, les travaux relatifs à l'analyse des typologies des bâtiments visés ainsi que l'étude technique et économique détaillée sur les mesures à mettre en place ont débuté au cours de 2005. Les rapports sont attendus en 2006.

5.2 Dans le cas où des travaux ou activités n'ont pas été réalisés à l'automne 2005, veuillez indiquer leur état d'avancement.

Réponse:

Voir la réponse du Distributeur à la question 5.1.

- 6 Référence(s) :** 1) HQD-3, document 4 2, p. 26, proposition 6.5
2) HQD-1, document 1, pp. 28-30, section 4.1.4 (**nos corrections en gras**)

Demande(s) :

- 6.1** Confirmez que le Distributeur n'entend pas mettre en évidence pour les consommateurs les avantages des logements *Novoclimat* en terme de confort amélioré et d'impact positif sur la santé.

Réponse:

Dans toutes ses publicités écrites, le Distributeur présente l'ensemble des avantages d'une maison *Novoclimat* soit : des planchers chauds et confortables, l'absence de courants d'air désagréables, un air intérieur plus sain, un chauffage performant, des portes et fenêtres plus étanches et efficaces.